



## Conditions Générales de Vente 2023 – VIGNOBLE INSOLITE

### 1) Réservation / Paiement

a. La réservation sera faite par téléphone, mail ou réservation en ligne et le paiement intégral devra être reçu minimum 10 jours ouvrables avant votre séjour. Au-delà, celle-ci ne serait pas prise en compte.

Le mode de règlement se fera par chèque, espèce ou virement.

b. Les paiements sont à envoyer à l'adresse suivante (siège social) :

SAS VIGNOBLE INSOLITE – 19 les Giraudières 44330 Vallet ou par virement:

CAISSE D'EPARGNE – IBAN : FR76 1444 5004 0008 0082 3583 163 - BIC: CEPAFRPP444

c. Dès réception du paiement, VIGNOBLE INSOLITE, fera parvenir au client un bon récapitulatif ses options de réservation ainsi que les conditions de location de son hébergement.

d. La taxe de séjour n'est pas incluse dans nos tarifs. Elle s'élève à 1 € / personne / nuit, de + de 18 ans. Cette taxe sera reversée à l'Office de Tourisme du Vignoble nantais.

### 2) Annulation

a. Annulation avant l'arrivée du client du fait de VIGNOBLE INSOLITE :

VIGNOBLE INSOLITE se réserve le droit d'annuler votre séjour dans le cas où les conditions météorologiques prévues (fortes pluies, orage, vent violent, inondation...) ou problèmes techniques ne permettraient pas l'accès aux hébergements en toute sécurité. Dans ce cas nous proposerons un report du séjour à une date ultérieure (selon les dates disponibles). Aucune indemnité ne pourra être demandée.

b. Annulation avant l'arrivée du client du fait du client

Pour toute annulation faite moins de 8 jours avant le séjour, il sera retenu 50 % du montant total de la réservation.

Pour toute annulation faite moins de 48h avant le séjour il sera retenu 75% du montant total de la réservation.

Pour toute annulation définitive du client sans raison « valable » (sauf motif médical, causes justifiées), il sera retenu 30 % du montant total de la réservation.

Il est à noter que le report du séjour ne sera proposé que si la prestation n'a pas été servie, c'est-à-dire si le client n'a pas pris possession de son hébergement. Dans les autres cas, les conditions de report seront examinées au cas par cas.

VIGNOBLE INSOLITE se réserve également le droit d'interdire l'accès des hébergements à un client qui serait sous l'emprise de produits stupéfiants, médicamenteux, drogues ou alcools, pouvant nuire à sa vigilance ou susceptible de modifier son comportement. Dans ce cas, le client ne pourra prétendre à aucune indemnité.

#### **d. Non présentation**

Si vous ne vous présentez pas sur le site de VIGNOBLE INSOLITE, 100% du montant de l'hébergement et des prestations complémentaires sont acquis à VIGNOBLE INSOLITE et ne pourront donner lieu à aucun remboursement.

Aucun report de date ou indemnités ne pourront être demandés.

#### **3) Modification de réservation**

a. Le client a le droit de modifier sa réservation maximum 15 jours avant son séjour. Par conséquent, la nouvelle date de réservation devra être prise pendant la saison courante. Sauf cas particulier (possibilité d'avoir)

#### **4) Restriction d'accès à la prestation proposée :**

VIGNOBLE INSOLITE ne peut malheureusement pas accueillir:

Pour les tentes suspendues:

a. Les personnes sujettes aux crises de somnambulisme

d. Les personnes sujettes au vertige

e. De manière plus générale toute personne souffrant de pathologie incompatible avec ce type d'hébergement

#### **5) Caution**

A l'arrivée, une caution (chèque) vous sera demandée et restituée ou détruite en fin de séjour. Cette caution servira le cas échéant à couvrir la détérioration ou le vol du matériel.

Montant de la caution : 250 € par hébergement.

## **6) Prestations standards**

La prestation comprend la mise à disposition à partir de 17 h le jour de l'arrivée, jusqu'à 11 h le lendemain matin.

## **7) Prestations sur option**

Les paniers repas ou apéritifs du soir sont fournis sur option et contre le paiement comptant. Le petit déjeuner vous sera déposé le matin entre 8h30 et 9h30.

## **8) Déroulement du séjour**

- a. Le client est pris en charge, le jour de son arrivée, entre 17 h et 19 h sur le site.
- b. Les véhicules seront garés sur le parking à l'entrée du site.
- c. Les sacs à dos seront acheminés par les soins du client.
- d. Un bref état des lieux entrant sera fait avec le client.
- e. Un bref état des lieux sortant sera fait.

## **9) Évacuation d'urgence**

- a. En cas de situation rendant l'évacuation d'urgence nécessaire, le client peut, de lui-même, évacuer son hébergement.

Le client contactera ensuite obligatoirement le numéro de VIGNOBLE INSOLITE confié lors de l'arrivée du client (06 85 20 18 46).

## **10) Consignes de sécurité pendant le séjour**

- a. Il est interdit de fumer dans les tentes. Il est strictement interdit de jeter les mégots de cigarette en dehors des cendriers prévus à cet effet.

b. Pour assurer la sécurité incendie des emplacements précis ont été choisis pour mettre les braseros et barbecues, il est donc interdit de les déplacer. Il est également interdit de laisser les bougies ou braseros allumées pendant la nuit.

- c. VIGNOBLE INSOLITE étant un lieu de repos, il est interdit de crier, hurler et parler trop fort.

De même, les déplacements de nuit devront se faire dans le plus grand calme pour respecter l'intimité des autres clients. Il est interdit d'avoir un comportement violent et susceptible de provoquer des altercations.

d. Les enfants sont sous l'entière surveillance et responsabilité des parents ou de leurs délégataires.

Pour des raisons de sécurité, nous ne pouvons accepter les enfants de moins de 4 ans.

e. Il est interdit d'avoir une consommation d'alcool, drogue ou autres produits qui pourrait nuire à la vigilance du client ou pouvant modifier son comportement.

f. Il est strictement interdit de jeter quoi que ce soit dans la nature des poubelles sont à la disposition du client.

g. Il est interdit de faire entrer sur le site, des personnes qui ne sont pas clientes (pour des raisons évidentes de sécurité et d'assurance).

h. Nos amis les animaux ne sont malheureusement pas acceptés sur le site.

#### **11) Responsabilité Civile**

Le client devra être titulaire d'une assurance responsabilité civile.

#### **12) Responsabilités**

a. VIGNOBLE INSOLITE décline toute responsabilité en cas de dégradation, perte ou de vol des effets personnels du client, qu'ils soient laissés dans les logements ou dans les véhicules.

b. De même, VIGNOBLE INSOLITE décline toute responsabilité en cas de dégradations ou de vol des véhicules laissés sur le parking.

#### **13) Litige**

a. En cas de divergence sur l'interprétation ou l'exécution des clauses des présentes conditions générales, les parties s'efforceront de régler leur différent à l'amiable.

b. MEDIATION : En cas de litige non résolu par une solution amiable et ayant fait l'objet d'une réclamation écrite adressée par le client consommateur à l'entreprise, vous pouvez soumettre le différend au médiateur de la consommation dont les coordonnées sont les suivantes :

**Médiateur certifiée**

**ATLANTIQUE MEDIATION CONSO**

**Maison de l'Avocat – 5 mail du Front Populaire – 44200 NANTES**

**[www.consommation.atlantique-mediation.org](http://www.consommation.atlantique-mediation.org)**

**[consommation@atlantique-mediation.org](mailto:consommation@atlantique-mediation.org)**

#### **14) Bons cadeaux**

**VIGNOBLE INSOLITE met à la disposition du client, des bons cadeaux à valoir par un bénéficiaire sur les prestations fournies par la société.**

- a. Ce bon est valable pour une durée de 24 mois (2 saisons) à partir de la date d'achat.**
- b. Le fait d'être client bénéficiaire d'un bon cadeau ne confère en aucun cas une garantie d'avoir une nuitée un week-end ou une veille de fête.**
- c. Le montant du bon cadeau sera librement utilisé par le client bénéficiaire qui pourra, s'il le souhaite, compléter le montant initial pour réserver une nuitée ou des prestations complémentaires.**
- d. Ce bon cadeau ne sera pas remboursable. Si le montant du bon cadeau est supérieur à la réservation faite, le client bénéficiaire sera invité à compléter sa commande au moins à hauteur du montant.**
- e. Le bon cadeau ne pourra être honoré que s'il a été réglé en totalité et par avance par le client acheteur.**

#### **15) Démarchage téléphonique :**

**Selon l'article L. 223-2 du code de la consommation : le client dispose d'un droit de s'inscrire sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique. Il suffira de nous envoyer un mail stipulant l'opposition ([vignobleinsolite@gmail.com](mailto:vignobleinsolite@gmail.com)).**

**Note: L'hébergement proposé étant en pleine nature, le client sera amené à vivre le temps d'une ou plusieurs nuits avec les autres habitants des alentours. Ainsi certaines nuisances sonores peuvent se produire tels que chants, grattages, hululements... Il est demandé au client de faire preuve de compréhension et de prendre ces manifestations comme faisant partie intégrante de la prestation proposée.**

**Toute l'équipe de VIGNOBLE INSOLITE, vous souhaite un agréable séjour au cœur du vignoble insolite.**

**Aventureusement,**

**Julien, Charlotte, Claude.**

**[www.vignobleinsolite.com](http://www.vignobleinsolite.com) / [vignobleinsolite@gmail.com](mailto:vignobleinsolite@gmail.com)**

**SAS Vignoble Insolite ; siège social : 19 les Giraudières 44330 VALLET**

**Site hébergement : la Robinière 44330 VALLET**